

La grande Peste de 1580 à Cannes

Le XVI^e siècle fut pour Cannes une période de malheur et de souffrances. Aux invasions de Charles-Quint qui, par deux fois, en 1524 et en 1536, avaient transformé la Provence en désert, aux guerres de religion qui, pendant quarante ans, décimèrent ensuite notre population, un nouveau fléau, plus effroyable encore, allait s'ajouter en 1580, que les survivants devaient nommer « la Grande Peste. »

Les historiens du temps l'ont mentionnée en leurs chroniques. Nostradamus (1) contemporain de ces événements, nous dit dans son langage pittoresque : « le bruit était qu'une certaine femme l'auroyt porté des ports du Levant à Cannes, Grace, et autres lieux, où le mal avait quasi tout mis bas et cruellement ravagé » : il en vient à Marseille « où cette infernale Dire (2) commença au mois de février de l'an octantième du siècle. » C'est là tout ce que l'on connaissait des ravages de la contagion dans notre village.

Des auteurs plus récents ont mal interprété ce document. Papon, le premier, écrivait en 1777 : « elle fut apportée à Cannes, village situé vis à vis de l'île de Lérins, par un bâtiment venant du Levant au mois de février 1580 » (3) confondant ainsi la date d'apparition à Marseille avec le début de l'épidémie à Cannes. Faute de données nouvelles, les historiens modernes ont reproduit cette erreur et c'est ainsi que l'on situe en février, l'origine de la maladie, alors que depuis quatre mois notre ville se trouvait en proie à ses atteintes.

(1) César de Nostradamus : *L'histoire et chronique de Provence*, Lyon 1614.

(2) Dire : calamité, du latin *dirus* : sinistre, terrible, funeste.

(3) Abbé Papon, *Histoire générale de Provence*, Paris 1777/86, tome IV, p. 237.

C'est à un modeste tabellion local que nous devons de pouvoir rectifier cette confusion. Les actes transcrits dans son « protocole » nous ont permis de reconstituer l'essentiel des événements qui se sont déroulés à Cannes durant cette époque tragique (1). Ce notaire s'appelle Loys Raymond, son registre, précieux pour nous, débute par une douloureuse plainte en vers, dans laquelle il relate en un style sibyllin les épreuves endurées. Quelques-uns des faits évoqués sont confirmés par des inscriptions dans les actes mêmes, en particulier la date d'apparition à Cannes du mal maudit. Grâce à cette documentation de première main, nous allons maintenant retracer l'historique de la « Grande Peste » à Cannes.

Préoccupé avant tout de ses intérêts immédiats, ce petit bourg vivotait au jour le jour, au milieu des guerres de religion ; la culture du blé, du riz, de la vigne, la pêche au poisson et au corail, la salaison des anchois, un commerce de cabotage avec l'Italie et le Languedoc, quelques participations aux « caravanes » (2) du Levant, constituaient le principal de son activité. Ses trois Consuls, régulièrement élus chaque année, s'efforçaient de maintenir l'ordre et d'administrer au mieux la communauté, élaborant des règlements intérieurs, répartissant et percevant les impôts, arrachant parfois quelques nouvelles franchises au Seigneur du lieu, l'Abbé de Lérins.

Un jour arriva dans notre rade un bateau venant du Levant. L'événement était courant et personne ne prêta une attention particulière à la femme qui en débarqua. Cela se passait au mois d'août 1579 (3).

La passagère cependant était atteinte du mal terrible, qu'elle colportait inconsciemment. Le préposé à la santé, n'ayant rien remarqué de suspect, la laissa aborder sans opposition et ce fut là l'origine de la grande hécatombe. Les semaines suivantes, quelques décès anormaux se produisirent en la ville, éveillant peu à peu la suspicion. Au 15 octobre,

(1) Archives départementales des A. M., dépôt des notaires E. 43.

(2) Caravane : le mot, comme la chose remonte au Moyen-Age : il désignait les convois de bateaux navigant de conserve, à destination du Levant ou de Barbaris (Algérie, Tunisie ou Maroc).

(3) Nous adoptons la version de Nostradamus, en ce qui concerne l'origine de la peste, la date est fournie par le registre de Loys Raymond.

le dernier doute disparaissait : la peste était parmi nous, mais il était trop tard pour restreindre l'action du fléau. Le manque total d'hygiène et la repoussante saleté des rues qui caractérisaient les agglomérations de l'époque avaient préparé les voies à l'infection. Dans cette atmosphère chargée de miasmes, les germes morbides devaient se développer avec une incroyable facilité, envahissant tous les quartiers de la ville.

Au 25 novembre 1579, quatre cents Cannois avaient déjà succombé. La soudaineté des événements empêcha la mise en vigueur des mesures draconiennes usitées en pareil cas et les cadavres demeuraient sans sépulture, dans les rues et les maisons : ce fut la terreur.

Une partie de la population dut alors songer à se réfugier dans des lieux écartés, favorisant ainsi la propagation de l'épidémie.

Tour à tour, La Napoule, Mougins, Grasse furent touchés. Nombre de dirigeants néanmoins demeurèrent à leurs postes, parmi lesquels Mre. Testori juge et procureur général du seigneur, le capitaine de ville, le consul Blaise Arluc, qui resta sur place pour assurer la distribution de blé à la population : il devait être une des premières victimes du devoir.

C'est alors qu'apparut « Donne Ellix » (1). Venue on ne sait d'où, cette mystérieuse personne s'était fixée en notre ville, et, en quelques semaines, elle avait pris un étrange ascendant sur les Cannois. Elle était convaincue, malgré tous les précédents (2) que seules des processions solennelles apaiseraient l'ire divine. Entraînant les gens par la parole et par l'exemple, leur laissant entrevoir la fin rapide de leurs maux, cette illuminée n'eut de cesse que toute la paroisse ne partageât ses sentiments. L'on vit alors ce spectacle extraordinaire, d'une

(1) Donne : dame (vieux) mais encore usité avant la Révolution pour honorer certaines femmes du peuple (Mistral). Dans les actes de notre notaire ce qualificatif est réservé à des servantes.

(2) Une des premières mesures contre la peste était précisément l'interdiction formelle de toute procession, car on avait déjà reconnu leur effet sur la propagation du mal. La « grande Peste » n'atteignit Marseille qu'en février 1580 et ce fut au mois de juillet qu'on reconnut qu'elle était contagieuse... La Chambre des vacations défendit alors toute procession (Papon, op. cit. p. 237). Ces interdictions n'étaient pas toujours respectées tellement était grande la foi aveugle du peuple. Lors de l'épidémie de 1629 le cardinal-évêque de Milan qui avait longtemps refusé d'organiser une procession dut finalement s'incliner devant la volonté populaire. La procession eut lieu le 11 juin 1630 provoquant dès les jours suivants un accroissement extraordinaire de décès (Manzoni, *I promessi sposi*).

population entière, défilant par les rues de la ville, en une lente théorie où se mêlaient riches et pauvres, sains et pestiférés, unis par une même ferveur et animés d'un même espoir, insensé.

En tête, marchaient deux frères pénitents, porteurs de l'image de Notre-Dame de Miséricorde. Donne Ellix, revêtue elle-même de la cagoule de la confrérie, les accompagnait. Des chants et des incantations s'élevaient de l'interminable file, invoquant tour à tour, le Seigneur, Notre-Dame, les Saints et les Saintes du Paradis !

Contrairement aux assurances de la mystique étrangère, la contagion ne s'était pas éteinte à la Noël et le fléau fauchait chaque jour de nouvelles victimes dans cette population déjà si clairsemée.

L'on en revint alors aux précautions usitées de longue date et les gens cherchèrent à éviter tout contact avec leurs concitoyens. A part les malades avancés, il était difficile de distinguer les porteurs de germes des individus sains. « C'était un mal bizarre », écrit Tisserand (1) « commençant par la coqueluche et finissant par une consommation qui vous enlevait au bout de six jours. » Aussi, se défiait-on de tout le monde et prenait-on les précautions les plus minutieuses : le registre de Loys Raymond nous montre les pestiférés dictant leur « testament » de la fenêtre ou de la porte de leur maison, voire de l'écurie où ils se sont réfugiés. Les témoins lettrés refusent de signer « por ne s'infester de peste qu'est en ce lieu »... Combien de fois le tabellion n'a-t-il passé ses papiers au feu ou au vinaigre, au retour de ses tournées funèbres ?

Les confessions comme les testaments doivent se faire à distance, l'on tient le milieu de la rue pour éviter le moindre frôlement des objets qui encombrant les bordures ou qui tombent des fenêtres. Pour plus de sûreté, les vêtements flottants, capes ou soutanes, ont dû être abandonnés. Les règlements d'argent s'opèrent en versant les écus et les pinatelles, dans une écuelle pleine d'eau acidulée. Les parents, les amis, se saluent de loin, sans oser se parler. Depuis longtemps déjà l'eau bénite a disparu des bénitiers... (2).

(1) Tisserand, *Histoire civile et religieuse de la ville de Nice et du département des Alpes Maritimes*. Nice 1862.

(2) Informations générales tirées des ouvrages de Doublet, Manzoni, Papon et Tisserand.

Malgré tout, le fléau persiste, accumulant les victimes.

La vie artisanale est en partie interrompue, car qui songerait à s'encombrer d'objets superflus capables d'apporter la contagion ?

L'Hostellerie principale a fermé ses portes, par suite du décès de Loys Gerle, l'host du moment, emporté par la maladie. Sa veuve, Anthonome Cayolle, reconnaît par devant notaire une dette de trois écus de pistole, contractée envers le capitaine Antoine Niel pour soigner son époux. D'autres prêts sont enregistrés par notre tabellion : le Juge Testori avance à Peirine Allieis une émine de blé moyennant cinquante-trois sous, qu'elle s'engage à payer dans un délai fixé « à peine de payer le double dudit blé. » Il agit de même avec Marguerite Preresse et d'autres encore. Patron Honorat Crispin, dit « Gavot », se fait livrer par Me Pierre Massuque cinquante « barrilles por saler poissons » payable à tempérament ; il a déjà depuis « octobre dernier, en ce que la maladie contagieuse de peste est survenue », reçu plusieurs avances d'un nommé Faraudin « por achepter théo à bruler por pescher les anchoys » ou pour payer des achats de froment et d'autres denrées alimentaires. Ainsi, ont pu subsister les Cannois peu fortunés.

Dans ces circonstances pénibles, la Communauté n'a pas cru devoir renoncer aux coutumes séculaires et des élections ont eu lieu en fin 1579, pour nommer les nouveaux dirigeants. Honoré Rusque, dit « Pelliou », Anthon Maurel et Clément Crispin ont été élus consuls,

Au capitaine de ville, Anthoine Niel dit « Moret », a été adjoint un deuxième capitaine : Anthoine Perrissol « capitaine comis par les particuliers assemblés de Cannes, pour donner ordre à la maladie de peste que y est courant. » C'est donc celui-ci qui s'occupera plus particulièrement de lutter contre le mal noir, aidé de deux syndics (1) Augustin Clavy et Pierre Grégoyre.

Un lazaret pour les pestiférés a été aménagé dans le jardin et au magasin de Guilhen Raymond, situé à la « Roguière » sur la plage et là sont réunis les pauvres malades. Un certain Allesyo et de « Drocy » (?) de Moans en sont les « gouver-

(1) Dans une commune, les syndics sont les membres d'une commission nommée par les consuls ou le conseil communal pour veiller aux intérêts d'un hôpital, d'une confrérie, etc... (Allibert, *Manuel d'histoire locale*).

nants»; leur dévouement leur procure quelques legs des mourants. Ces locaux ne sont pas assez vastes pour tenir tous les « blessés de peste » dont une grande partie demeure à la maison familiale.

Les services se sont organisés et l'honorable corporation des portefaix, Me Huguet Ollivier en tête, se dépense sans compter pour ensevelir les défunts. 'A cette époque' où les bières constituaient l'exception, les cadavres, enveloppés d'un simple linceul, devaient être transportés à dos de mulet, jusqu'au cimetière, devenu trop étroit, et il fallait aux « enterreurs de morts » un courage rare ou une grande indifférence pour se charger de cette corvée.

Peut-être étaient-ils recrutés parmi les convalescents immunisés contre une nouvelle atteinte de la contagion ? En plus de leurs gages normaux, les membres de la corporation recevaient des suppléments intéressants des parents des victimes, désireux d'assurer l'inhumation des disparus. De nombreux malades les nomment dans leurs dernières volontés, leur laissant jusqu'à un écu d'or pour « les porter à cevellir es terre sacrée. » Leur chef tout au moins ne se borne pas à un simple rôle de fossoyeur : certaines pièces notariées enregistrent en effet la cession à M. Huguet Ollivier, d'une vigne à Cros-vieilh « à charge et condition que le dit Huguet Ollivier sera tenu panser ladite Catherine de la malladye de peste dont elle est atteinte, come aussy de penser luy e ses enfans s'ils en feussent attaintz. »

Nous savons par une sentence arbitrale qui se trouve aux archives de Cannes (1), que les consuls avaient fait venir un médecin et plusieurs chirurgiens, ce qui coûta 3.000 écus à la ville, mais le registre de notre tabellion ne mentionne pas le premier. Les chirurgiens figurent dans les actes, dont un certain M. Jehan Egras de Melgueilh en Languedoc ; mais que pouvaient contre les germes maléfiques ces modestes praticiens du blaireau et du scalpel, peu versés dans la science d'Hippocrate et même un médecin de cette époque ? La présence d'un apothicaire, M. Pierre César, nous est révélée par son testament. Lui aussi est « malade de peste »

(1) Archives communales de Cannes BB-7 pièce 5.

et il ne pourra plus prodiguer à ses concitoyens, ses clystères émoullients et purificateurs.

Les habitants reviennent donc aux rites ancestraux : on brûle le linge et les objets contaminés, on se protège de l'infection, en respirant les éponges imbibées de vinaigre ou des pastilles parfumées à la menthe, à la rhue, à la myrte ; on désinfecte les immeubles, en brûlant du benjoin, du storax, de la poix, du soufre. La maladie insidieuse ne s'en répand pas moins à travers le village et le château n'est pas immunisé. Le 2 avril, Sr Honoré Raphel, dit « Cauloure », bailly du seigneur (1) « malade de peste », dicte son testament « demeurant à la fenestre du château seigneurial, de la seconde chambre de la tour neuve regardant le midy. » Il s'en réchappera par miracle et nous le retrouvons plus tard empressé à faire son devoir. Donne Laurence Court, des Arcs, employée au service de Mgr de Fréjus (2), n'a pas la même chance et succombe au mal sans remède. Le consul, Honoré Rusque, est atteint à son tour ; au début de mai « debout à la fenestre de sa maison » il transmet ses dernières volontés au notaire royal, mais son tempérament résiste et il triomphe de la maladie. Bien qu'incomplètement guéri, il assure à nouveau ses fonctions dès la fin du mois suivant.

D'autres encore recouvreront la santé ; la commission d'hygiène a choisi à leur intention un terrain appartenant à Georges Calvy, pour y établir un second lazaret. C'est là que les convalescents devront faire leur quarantaine avant de reprendre leurs occupations.

Mais, à côté de ces rescapés, combien plus nombreuses sont les victimes ? Les « donations por cause de mort » succèdent aux testaments remplissant d'innombrables feuillets du registre macabre et formant une véritable nécrologie du terroir. Tous les anciens noms familiaux de Cannes y passent, cette liste fragmentaire donne une idée de l'effroyable hécatombe, étant donné à l'époque l'existence d'un second notaire, Me Michel Darluc, dont les protocoles se sont perdus et surtout la faible proportion de personnes laissant un testament.

(1) Bailli, ancien titre du « lieutenant de juge » officier du seigneur également dénommé « viguier » aux XVII^e et XVIII^e siècles.

(2) Monsieur de Fréjus : François de Bolliers, abbé commendataire de Lérins depuis 1575 et évêque de Fréjus. Ses rapports avec le monastère furent toujours très tendus (Alliez, *Histoire du monastère de Lérins*, tome II, p. 384).

Combien de Cannois, absents de par le monde, ne retrouveront plus en rentrant, les êtres chers qu'ils avaient laissés ? Nous songeons à cette Ysabelle Allieysse, au seuil de la mort, dont le père est à Fréjus, « ne le pouvant avoir à cause de la peste » et le mari, Peiron Mounier « aussy absent comerchant en Barbarie. »

Combien de scènes déchirantes ces actes peuvent-ils cacher, sous leur froideur protocolaire ? Une page nous a ému plus encore que les autres : une jeune fille de quinze ans à peine, Andrivette Crispin, déjà orpheline de sa mère, vient de perdre son père, enlevé en quelques jours. Atteinte elle aussi, de la mortelle contagion et recueillie au lazaret de Guillen Raymond, elle dicte à son tour son testament. Après avoir recommandé son âme à Dieu et laissé à l'église paroissiale les « treize deniers de petis » de rigueur, la petite mère de famille lègue tous ses droits et biens à ses frères et sœurs Peiron, Belle, Jehannette, Anthonome et Honorine. Elle donne enfin, pour l'amour de Dieu, un écu à chacun des dirigeants du lazaret, puis le silence se fait et nous ne saurons jamais si la petite Andrivette suivit ses parents dans la tombe, ou si elle put encore remplir son rôle de chef de famille

Nous avons longuement analysé nombre de testaments, dont se dégage une grande impression de foi. Sans aucune exception, les testataires laissent « pour leur gaige spirituel treize deniers de petis à l'église parrochiale », expression qui désigne les frais de la cérémonie funèbre (1). Un certain frère Nicolas Castellan, en religion Don Bénédicte, appartenant au dévot monastère de St-Honorat, demande la célébration, après son décès, d'une première neuvaine de messes des morts « et à la fin d'ycelle ung cantar (2) et après ung trentenaire de messes aussi, et au bout e fin de l'an de son décès ung autre cantar. » Il n'a garde d'oublier ses vieux serviteurs, Bernard Maurisy et Catherine Rostagne « qui le servent journellement et aydent ez toutes ses affaires e nécessités » et les institue ses légataires universels. Les dotations pieuses se succèdent en faveur de Notre-Dame de la Miséricorde et de St-

(1) « Deniers petits » pour les distinguer des deniers d'argent, qui pouvaient valoir 5 sous. Le minimum admis était un sol, soit 12 deniers, mais l'on considérait comme bienséant de donner davantage.

(16) Cantar : grande messe de mort.

Roch (1) ainsi que des « Frères pénitents de la Gazette ». L'hôpital reçoit parfois des legs particulièrement bienvenus en cette année de misère.

Les clauses généreuses, parfois étranges, abondent dans les actes, nous révélant la mentalité de leur auteur : Françoise Montelle, fille de Johanon Montel, laisse deux écus à Peirine Bassière « quy la sert en la présente maladie » ; pour la même raison, donne Nadonne reçoit dix écus de patron Jehan Crispin, père de la petite Andrivette. Le patron Augustin Ros-tang lègue sa maigre fortune à « Honorade Brune, sa feme en secondes nopces que a nouvellement espousée. » Honorat Rogier dit « Collin », désireux d'assurer son ensevelissement en terre sacrée, fait don à M. Huguet Ollivier, déjà nommé « de son espée et chausses d'estaingt et aux portefaix de ses camisoles bleues et noires, abandonnant de plus à Léone Mercurine, sa belle-sœur « ung rang de toile et une chemise neufve. » C'est enfin Jacques Laugier « qui a de sa bouche nomé son hojr universel, le posthume qu'est au ventre de ladite Margotte, sa feme, s'y est masle et s'y est filhe, l'a nomé avec Anthonete, son aultre filhe, ses héritiers universels e par esgale parts. »

L'hiver fut terrible pour les Cannois qui, dès le début de l'épidémie, se trouvèrent isolés des voisins par des lignes de garde infranchissables : les habitants du petit bourg durent donc vivre sur leurs réserves. La moisson et la vendange étaient heureusement terminées lorsque se déclara la maladie et la Communauté put acheter pour 800 écus de blé comme réserve générale (2). Ceci joint à l'appoint des produits de la mer et à quelques barques rentrant des ports lointains, la famine fut ainsi évitée et certains actes montrent même qu'au plus fort de l'épidémie les exportations de certaines denrées, le vin en particulier, ne furent jamais complètement arrêtées.

Il n'en fut pas de même partout malheureusement, car d'autres régions de Provence, où la contagion ne parvint qu'après le mois de février, souffrirent à la fois de la peste et

(1) Il est curieux que la chapelle de St Sébastien ne reçoive pas également de dotation. Ce saint était également invoqué contre la peste et sa chapelle existait depuis plus d'un siècle.

(2) Archives communales de Cannes BB-7 pièce 5.

de la famine. Tel fut le cas d'Arles et de Marseille (1). Vers le Levant, Antibes avait été épargnée miraculeusement et la ville vota un buste d'argent à St Roch (2). Vence puis Nice connurent à leur tour le fléau, qui fit là aussi de nouvelles hécatombes (3). Il devait pousser plus loin ses tentacules hideuses, dévastant le Piémont et une partie de l'Italie, répandant partout la ruine et la terreur.

Avec les beaux jours cependant, tandis que l'épidémie sévit de toutes parts, Cannes semble bénéficier d'un ralentissement progressif de son action funeste. Aux testaments, toujours nombreux (4), viennent s'ajouter quelques actes concernant la vie courante : le 9 mai, apparaît la première promesse de mariage, inscrite au registre, symbole d'espoir. La cérémonie n'eut certainement pas lieu avant le mois suivant, la survivance des anciennes coutumes païennes s'opposant aux hymens à cette époque réputée néfaste.

Juin s'annonce encore en progrès : les mariages sont plus nombreux que les testaments, mais les témoins refusent toujours d'apposer leurs signatures au bas des actes. A la date du 14, Me Huguet Ollivier, ayant probablement mis de côté un joli magot et ne voulant pas risquer plus longtemps sa santé, se retire des affaires. Devant témoins, il déclare au consul, Honoré Rusque, en pleine convalescence maintenant « qu'il ne veult servir de portefais, se voullant retirer e fayre ses besognes, requérant que luy soyt payé les gages por le tems qu'il a servi. »

Les derniers jours du mois de juin, à la veille d'un été qui devait figurer parmi les plus tragiques des chroniques provençales, ayant épuisé sa virulence, le fléau cessa de « blesser » au bourg de Cannes. Et tandis que succombent les dernières des 1.600 victimes tombées depuis le 25 novembre, des nouvelles arrivent du monde extérieur : une lettre écrite à « Castelnou » (châteauneuf de Grasse ?), le 2 juillet, est remise à M. Testori « Juge et ayant le gouvernement du château de ce lieu » par laquelle un certain Cordier lui recommande

(1) Papon op. cit.

(2) Tisserand. *Histoire d'Antibes* (1876, p. 313).

(3) Grasse perdit 5.600 habitants de février à septembre 1580, « y demeurant de vuf le nombre de cinq mille » (Sénéquier, *Grasse*, p. 141).

(4) Nous en avons compté dix-huit au mois de mai : trois des testataires ne sont pas des pestiférés.

« de faire bonne garde au lieu de Cannes, car une entreprise doit être faite por se saisir de Grasse et de Cannes. » Seize hommes sont désignés par les consuls pour surveiller les abords : ce sont les guerres de religion qui recommencent.

Nous voici en juillet 1580 : après huit mois d'épreuves et de souffrances sans nom, réduit de deux mille âmes, soit les trois quarts de sa population, notre village se voit enfin débarrassé de la peste. Des mesures sont prises pour éviter son retour, car elle règne toujours dans d'autres localités, désormais qualifiées de « lieux contagieux. » Un certain nombre de « subiestans » sont chargés de la surveillance des routes, sous les ordres du bailly Honoré Raphel, rescapé de la contagion.

Le 25 août, cet officier renvoie à Vence « deux bestes de bast » provenant de ce lieu suspect. Il rappelle en même temps les « subiestans » à leur devoir, leur enjoignant de se rendre « partout ou besoin sera, soyt de jor ou de nuit et por la conservation de la santé de ce lieu », et s'offre à les accompagner chaque fois que sa présence sera nécessaire.

Nous arrivons maintenant aux derniers folios du protocole concernant notre ville, car Loys Raymond ne va pas tarder à rejoindre son poste de greffier à Mougins (1).

Les transactions s'effectuent de plus en plus nombreuses ; il est question de réparer les murs du jardin du château ; les bailleurs de fonds réclament le paiement des dettes ; les fermiers du seigneur exigent le règlement des droits, les sommations abondent, les procès renaissent... la vie reprend.

MEMOIRE SUR LA PESTE (2)

Cannes la peste cogneust
Le 15 octobre 1579
Que feurent *serres par les voisins*.
Pour soy a le 25^e novembre
400 morts sens f(ai)r(e) funèbre.
Alors vint donne Ellix
Prendre ez ce lieu logis

(1) Le Tabellion-greffier rentre à Mougins, le 31 octobre 1580 et à partir de ce moment les actes enregistrés concernent presque exclusivement cette localité. Il s'y trouve même un compte-rendu complet de réunion du conseil (F^o 243 V^o à 247).

(2) Orthographe respectée, abréviations complétées, ponctuation ajoutée.
Mots soulignés douteux.

Quy, sains et pestiférés,
Meslés comme désespérés,
Faisoyt aller en procession.

Et leur donnait afforce bénédiction,
Vestue d'habit de frè(re) pénitent,
Au millieu de deux portant
L'image (de) Nostre-Dame l(eur) assurant santé
Avant la feste de Jésus la Nativité.
Mais le contr(aire) feust trouvé
Que despuis 1.600 l'on en a enterré.

O Dieu jusques a quand
Sera ton ire appaisée ?
Ayant tenu présant une année
Quy acomensa en aoust,
A pulluler incogneue de tout
Et prins fin à blesser en fin de jung
1580. Prions Dieu à bien
Nous conserver en sainte e grace
Paix sans choyr en sa disgrâce,

Amen

Et en fin de novembre la peste
En la maison de feu M^e César *est esthée*,
Fust en huit ou dix jours piégé
Qui nous *ressarent* du ressort e siège,
Jusques à la venue de Monsieur de
Fréjus en mars, qui fist le chemin libre
Et les contributions et commissaires relluyre.

Robert JEANCARD.
